



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité  
DEPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE  
Arrondissement de Nantes  
VILLE DE LEGÉ

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 06 juillet 2023**

Le six juillet deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil municipal dûment convoqué le trente juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. GRASSINEAU Thierry, Maire de LEGÉ.

Étaient présents : M. GRASSINEAU Thierry, Mme DELAVAUD Laurence, M. BREMENT Jacky, Mme GOYAUX Sophie, M. PAROIS Claude, Mme RATIER Isabelle, M. MOLLON Gérard, Mme BIBARD Marie-Hélène, MM. LOUBENS Gérard, YVRENOGEAU Yann, CHARRIAU Denis, Mmes BOSSIS Jacqueline, JAUNET Yveline, Mme LEBRETON Véronique, M. GOUILLEAU Laurent, Mmes RENAUD Murielle, LOQUAY Virginie, CHETANEAU Karine, M. PICOT Tanguy, Mme RABILLER Nathalie, MM. CHAUVE Emmanuel, PICHAUD Grégory.

Étaient absents et excusés : MM. VOINEAU Jean-François, MANDIN Philippe (pouvoir donné à YVRENOGEAU Yann), Mmes LANDAIS Sonia (pouvoir donné à RENAUD Murielle), MORINEAU Soizic, M. RENAUD Teddy.

Membres en exercice : 27

Membres présents : 22

Pouvoirs : 2

Votants : 24

M YVRENOGEAU Yann a été désigné secrétaire de séance.

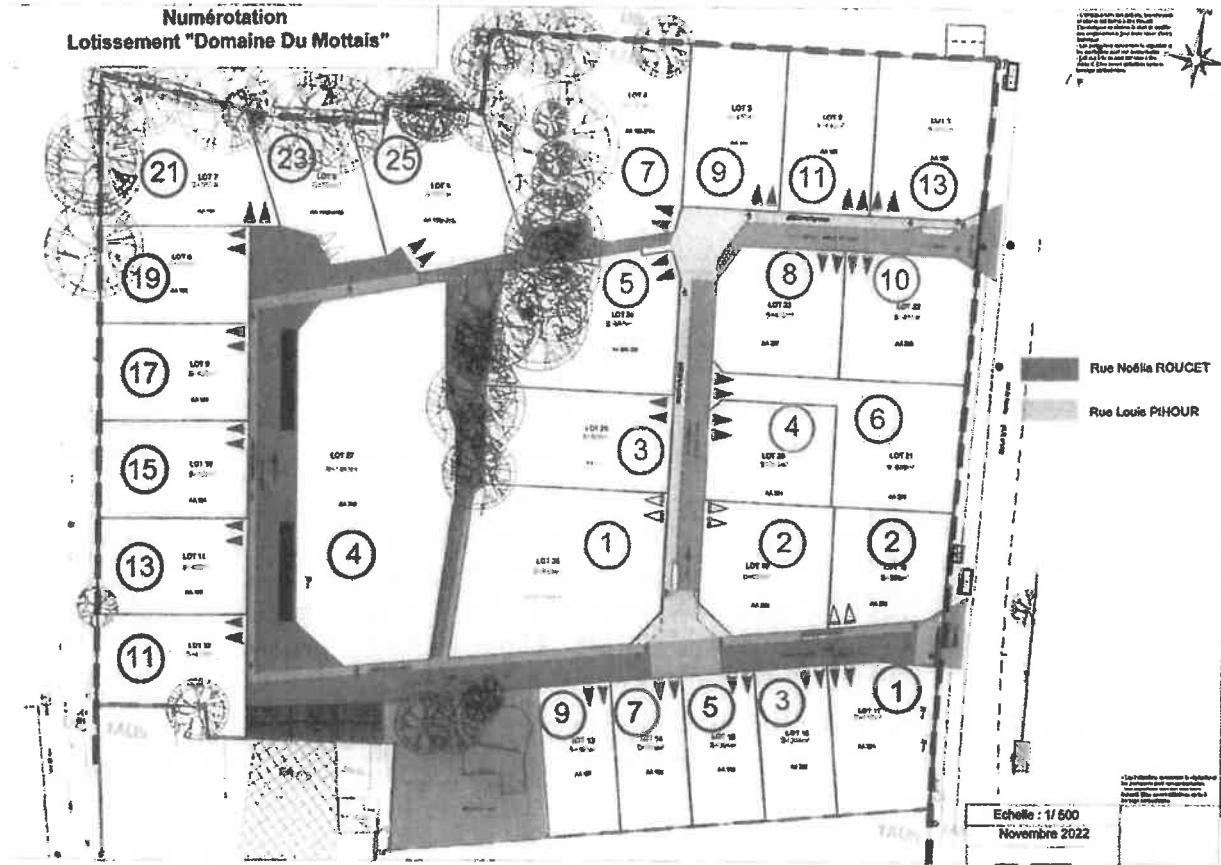
### **DCM 2023-082 : Dénomination de rues et numérotation de lots – lotissement Le Mottais (abrogation Délibération DCM 2022-123)**

*Monsieur le Maire expose,*

Dans le cadre de l'aménagement du futur lotissement le Mottais, il convient de donner un nom de rue à :

- la rue de l'entrée du lotissement desservant 15 lots,
- la rue centrale traversante et desservant 12 lots.

**CONSIDERANT** les différents noms proposés ;



VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Après cet exposé et après avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL vote,

- Avec 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- DECIDE de nommer la rue de l'entrée du lotissement desservant 15 lots : Rue Noëlla ROUGET,
- DECIDE de nommer la rue centrale traversante et desservant 12 lots : Rue Louis PIHOUR,
- DECIDE d'abroger la délibération DCM2022-123 en date du 27 octobre 2022.

Extrait certifié conforme.  
LEGÉ, le 07/07/2023

Le Maire de LEGÉ,  
M. Thierry GRASSINEAU

